



RCS : DIJON

Code greffe : 2104

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00989

Numéro SIREN : 535 024 632

Nom ou dénomination : IMALT FINANCE

Ce dépôt a été enregistré le 17/01/2017 sous le numéro de dépôt 632

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2015

Page 19

Nature de l'entreprise : **SARL IMALT FINANCE**

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* **12**

Adresse de l'entreprise **1 bis rue Basse**

21250 BONNENCONTRE

Durée de l'exercice précédent* **12**

N° SIRET* **5 3 5 0 2 4 6 3 2 0 0 0 1 5**

Néant ☐ *

		Exercice N clos le.		N-1	
		13 00 6 20 15		13 00 6 20 14	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)	AA				
Frais d'établissement *	AB		AC		
Frais de développement *	CX		CQ		
Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
Fonds commercial (I)	AH		AI		
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
Terrains	AN		AO		
Constructions	AP		AQ		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
Autres immobilisations corporelles	AT		AU		
Immobilisations en cours	AV		AW		
Avances et acomptes	AX		AY		
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
Autres participations	CU	5 000	CV	5 000	5 000
Créances rattachées à des participations	BB	112 598	BC	112 598	86 375
Autres titres immobilisés	BD		BE		
Prêts	BF		BG		
Autres immobilisations financières*	BH		BI		
TOTAL (II)	BJ	117 598	BK	117 598	91 375
Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
En cours de production de biens	BN		BO		
En cours de production de services	BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
Marchandises	BT		BU		
Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY		
Autres créances (3)	BZ	416	CA	416	412
Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE		
Disponibilités	CF	5 116	CG	5 116	5 925
Charges constatées d'avance (3)*	CH	500	CI	500	500
TOTAL (III)	CJ	6 033	CK	6 033	6 838
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW				
Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
Ecart de conversion actif* (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	123 631	IA	123 631	98 213
Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	112 598	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Part de réserve propriété *					
Immobilisations :					
Stocks :					
Créances :					

Déposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce
de Dijon le 17 JAN. 2017
sous le N° B 632

En Euros.

ACTIGEST SARL

Désignation de l'entreprise : SARL IMALT FINANCE

Néant ☐ *

		Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1 000.....)	DA	1 000	1 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
Réserve légale (3)	DD	100	100
Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF		
Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	69 098	50 782
Report à nouveau	DH		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	19 381	18 316
Subventions d'investissement	DJ		
Provisions réglementées *	DK		
TOTAL (I)	DL	89 578	70 198
Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées	DN		
TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques	DP		
Provisions pour charges	DQ		
TOTAL (III)	DR		
Emprunts obligataires convertibles	DS		
Autres emprunts obligataires	DT		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	91	57
Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	32 500	26 500
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 148	1 074
Dettes fiscales et sociales	DY	314	384
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA		
Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	34 052	28 015
Ecart de conversion passif* (V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	123 631	98 213
(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
Ecart de réévaluation libre	1D		
Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1G	34 052	28 015
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1H		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Nom de l'entreprise : SARL IMALT FINANCE

Néant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
Production vendue { biens* services*	FD		FE		FF		
	FG		FH		FI		
Chiffres d'affaires nets*	FJ		FK		FL		
Production stockée*					FM		
Production immobilisée*					FN		
Subventions d'exploitation					FO		
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP		
Autres produits (1) (11)					FQ	15	1
Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	15	1
Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
Variation de stock (marchandises)*					FT		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	7 457	7 577
Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	247	483
Salaires et traitements*					FY		
Charges sociales (10)					FZ		
DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions				GA		
					GB		
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
Autres charges (12)					GE		
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	7 704	8 060
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(7 689)	(8 059)
Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
Produits financiers de participations (5)					GJ	27 070	26 375
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
Différences positives de change					GN		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)					GP	27 070	26 375
Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
Différences négatives de change					GS		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)					GU		
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	27 070	26 375
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	19 381	18 316

Nature de l'entreprise : SARL IMALT FINANCE

Néant ☐ *

		Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI		
Attribution des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)	HK		
TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)	HL	27 085	26 376
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	7 704	8 060
BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)	HN	19 381	18 316
Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
Dont { produits de locations immobilières	HY		
{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
Dont { - Crédit bail mobilier *	HP		
{ - Crédit bail immobilier	HQ		
Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
Dont transferts de charges	A1		
Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

Nom de l'entreprise : SARL IMALT FINANCE

E A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations		Néant
			Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	KE	KF
	Terrains		KG	KH	KI
Constructions	Sur sol propre		KJ	KK	KL
	Sur sol d'autrui		KM	KN	KO
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		KP	KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		KS	KT	KU
Immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménagements divers *		KV	KW	KX
	Matériel de transport *		KY	KZ	LA
	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	LC	LD
	Emballages récupérables et divers *		LE	LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours		LH	LI	LJ
	Avances et acomptes		LK	LL	LM
	TOTAL III		LN	LO	LP
	Participations évaluées par mise en équivalence		8G	8M	8T
	Autres participations	91 375	8U	8V	8W 26 223
	Autres titres immobilisés		1P	1R	1S
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	1U	1V
	TOTAL IV	91 375	LQ	LR	LS 26 223
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	91 375	0G	0H	0J 26 223

E B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence
		par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou prises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		
	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CO	D0
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW
	Terrains		IP	LX	LY
Constructions	Sur sol propre		IQ	MA	MB
	Sur sol d'autrui		IR	MD	ME
	Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS	MG	MH
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ	MK
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers		IU	MM	MN
	Matériel de transport		IV	MP	MQ
	Matériel de bureau et mobilier informatique		IW	MS	MT
	Emballages récupérables et divers *		IX	MV	MW
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA
	Avances et acomptes		NC	ND	NE
	TOTAL III		1Y	NG	NH
	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	0U	M7
	Autres participations		10	0X	0Y 117 598
	Autres titres immobilisés		11	2B	2C
	Prêts et autres immobilisations financières		12	2E	2F
	TOTAL IV		13	NJ	NK 117 598
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		14	0K	0L 117 598

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
En Euros.
ACTIGEST SARL

Société de l'entreprise : SARL IMALT FINANCE

Néant ☒

IE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

MOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Établissement développement : immobilisations relatives	TOTAL I	CV	EL	EM	EN
	TOTAL II	PE	PF	PG	PH
ns		PI	PJ	PK	PL
Sur sol propre		PM	PN	PO	PQ
Sur sol d'autrui		PR	PS	PT	PU
Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV	PW	PX	PY
atements techniques, matériel et ge industriels		PZ	QA	QB	QC
Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	QE	QF	QG
Matériel de transport		QH	QI	QJ	QK
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	QM	QN	QO
Emballages récupérables et divers		QP	QR	QS	QT
TOTAL III		QU	QV	QW	QX
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ON	OP	OQ	OR

RE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Mobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Établissement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
mob. incorp.	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL II	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
Égales, agencements et des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Égales, agencements et divers	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Matériel de transport	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
Matériel de bureau et informatique, mobilier	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
Emballages récupérables et divers	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
TOTAL III	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
Provision des anticipations	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
TOTAL IV	NL			NM			NO
général (II+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
général non ventilé (Q + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ

RE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Primes d'émission d'emprunt à évaluer			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
En Euros.

ACTIGEST SARL

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

obligatoire (article 53 A
du Code des Impôts)

Néant ☒ *

ation de l'entreprise : SARL IMALT FINANCE

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
			TA		TB		TC	
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TD		TE		TF	
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TG		TH		TI	
Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TM		TN		TO	
Amortissements dérogatoires	3X		D4		D5		D6	
Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		IB		IC		ID	
Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA		IF		IG		IH	
Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE		IK		IL		IM	
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		TP		TQ		TR	
Autres provisions réglementées (1)	3Y						TU	
TOTAL I	3Z		TS		TT			
Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
sur immobilisations	6A	- incorporelles	6B		6C		6D	
	6E	- corporelles	6F		6G		6H	
	6Z	- titres mis en équivalence	63		64		65	
	9U	- titres de participation	9V		9W		9X	
	66	- autres immobilisations financières (1)*	67		68		69	
Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD	
		- d'exploitation	UE		UF			
		- financières	UG		UH			
		- exceptionnelles	UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.U.

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.f.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

En Euros.

ACTIGEST SARL

annexe obligatoire (article 53
du Code Général des Impôts)

Dénomination de l'entreprise : SARL IMALT FINANCE

Néant ☐ *

PRE A	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3
	Créances rattachées à des participations	UL 112 598	UM 112 598	UN
	Prêts (1) (2)	UP	UR	US
	Autres immobilisations financières	UT	UV	UW
	Clients douteux ou litigieux	VA		
	Autres créances clients	UX		
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI		
	Personnel et comptes rattachés	UY		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ		
	Etat et autres	VM		
	collectivités	VB 416	416	
	publiques	VN		
	Divers	VP		
	Groupe et associés (2)	VC		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR		
	Charges constatées d'avance	VS 500	500	
	TOTAUX	VT 113 514	VU 113 514	VV
(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD		
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE		
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF		

INDRE B	ÉTAT DES DETTES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y			
	Emprunts obligataires (1)	7Z			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)				
	à 1 an maximum à l'origine	VG 91	91		
	à plus de 1 an à l'origine	VH			
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A			
	Emprunteurs et comptes rattachés	8B 1 148	1 148		
	Personnel et comptes rattachés	8C			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D			
	Etat et autres	8E			
	collectivités	VW 249	249		
	publiques	VX			
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ 65	65		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J			
	Groupe et associés (2)	VI 32 500	32 500		
	Dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K			
	Créance représentative de titres empruntés remis en garantie *	ZZ			
	Charges constatées d'avance	8L			
	TOTAUX	VY 34 052	VZ 34 052		
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL 32 500	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

obligatoire (article 51 A
Général des Impôts)

Nom de l'entreprise : SARL IMALT FINANCE				Néant ☐ *		Exercice N. clos le : 3 0 0 6 2 0 1 5	
INTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Rémunération du travail (entreprises à l'IR) de l'exploitant ou des associés						WA	19 381
de son conjoint						WB	
moins part déductible *						WC	
à réintégrer :						WD	
Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WE	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WF	XE	
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WG	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprise à l'IS)		WH	WF	
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		WJ	XW	
Amendes et pénalités		XZ	Charges financières (art. 212 bis) *				
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						YZ	
Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7	
Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)				18	
		- imposées au taux de 0 %				ZN	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme				WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions				WO	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XR	
Intégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)		SU	WQ	
			Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW		
			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		
TOTAL I						WR	19 381
DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WS	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement (taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III))						WT	
Plus-values nettes à long terme						WU	
- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV	
- imposées aux taux de 0 %						WH	
- imposées aux taux de 19 %						WP	
- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
- imputées sur les déficits antérieurs						XB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %						16	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A	1 250	XA	23 750
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *						ZY	
Majoration d'amortissement *						XD	
Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	XF	
Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)		L6	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3		
Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		1F	PA	
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)			XC	
						PC	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XS	
Intégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		Crédance déduite par le report en arrière du déficit		ZI		XG	
RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI		XH	23 750
		déficit (II moins I)				XJ	4 369
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *						XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN		XO	4 369

Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

En Euros.

ACTIGEST SARL

Dénomination de l'entreprise : **SARL IMALT FINANCE**Néant ☐**SUIVI DES DÉFICITS**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (I)	K4	11 552
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	11 552
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	4 369
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	15 922

INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTESMontant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées
sous le régime de l'article 39-1, 1^{er} bis A1, 1^{er} du CGI, dotations de l'exercice

ZT

PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles
sur les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1^{er} bis A1, 2 du CGI *

Dotations de l'exercice

Reprises sur l'exercice

Provisions pour risques et charges *

	ZV		ZW	
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	

Provisions pour dépréciation *

	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	

Charges à payer

	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
	YN		YO	

TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)

à reporter au tableau 2058-A :

ligne W1

ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
LI			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU

☐1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

**TABEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Dénomination de l'entreprise : SARL IMALT FINANCE										Néant ☐ *	
AFFECTATIONS	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	18 316		- Autres réserves	ZD	18 316				
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE					
					Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	OF	18 316		Report à nouveau	ZG					
			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	18 316				
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice								XV			
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		YQ							
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR							
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS							
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance			YT							
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8		XQ	6 000	6 000					
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU							
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	886	864					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV							
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	571	713					
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	7 457	7 577					
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	65	269					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		YZ	182	214					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	247	483				
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée			YY							
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ							
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2013)*			OB							
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			OS							
	- Effectif moyen du personnel * (dont: apprentis: handicapés):			YP							
	- Effectif affecté à l'activité artisanale			RL							
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	2.42 %	2.88 %					
- Numéro de centre de gestion agréé *				XP							
				- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.) Si oui cocher I Sinon 0							
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK						
				Plus-values à 19 %	JM						
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN						
				Plus-values à 19 %	JP						
				Imputations	JF						
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH							
N° SIRET de la société mère du groupe				JJ							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Nom de l'entreprise : SARL IMALT FINANCE

Néant ☒

DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

et date d'acquisition des éléments cédés *	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①	②	③	④	⑤	⑥
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
			19 %	15 % ou 16 %	0 %	
⑦	⑧	⑨	⑩			⑪
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 13 à 20 de la colonne ②)						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 17 à 20 de la colonne ②)						
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 %						

(A)

(B)

(ventilation par taux)

(C)

* Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Designation de l'entreprise : SARL IMALT FINANCE

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

(à l'exclusion des plus-values de l'ancien régime imposables en 1981)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
us-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies I ter et I quater CGI)					
	TOTAL 1					
us-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de N-1					
	N-2					
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[illegible]

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Dénomination de l'entreprise : SARL IMALT FINANCE

Néant ☒ *Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 16% ②	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①*	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

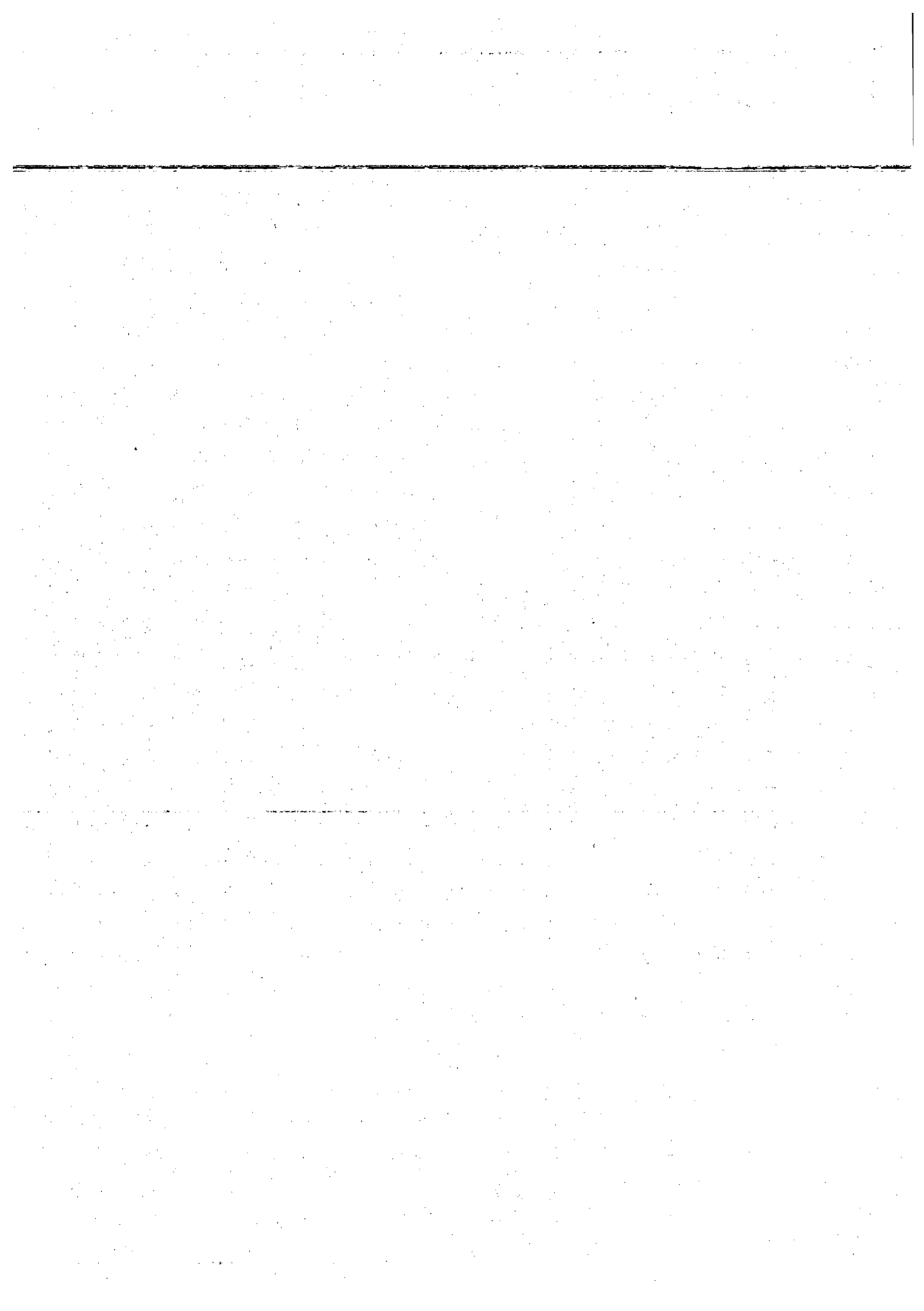
Origine		Moins-values à 16%	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16%
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
	N-1			
	N-2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
	N-1						
	N-2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

* Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Dénomination de l'entreprise : SARL IMALT FINANCE

Néant ☒ *

SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Reserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <u>SARL IMALT FINANCE</u>		Néant ☒
Exercice ouvert le : <u>01072014</u>		et clos le : <u>30062015</u>
		Durée en nombre de mois <u>12</u>
I - Production de l'entreprise		
Ventes de marchandises	OA	
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	OH	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)		
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	ON	
Variation de stock (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	
Abandons de créances à caractère commercial	OX	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	
III - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG
IV - Contribution sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	SA	
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.		
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	
Période de référence	GY	
Date de cessation	HR	
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).		
*) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.		
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.		

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 0 0 6 2 0 1 5

N° SIRET

5 3 5 0 2 4 6 3 2 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL IMALT FINANCE

DRESSE (voie)

1 bis rue Basse

CODE POSTAL

21250

VILLE

BONNENCONTRE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Dresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Dresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Dresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Dresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

BESANCENOT Eric

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

100

Naissance :

Date

270271

N° Département

21

Commune

DIJON

Pays

FRANCE

Adresse :

N°

1

Voie

rue Basse

Code postal

21250

Commune

BONNENCONTRE

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

- 1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 6 2 0 1 5 N° SIRET 5 3 5 0 2 4 6 3 2 0 0 0 1 5

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL IMALT FINANCE

ADRESSE (voie) 1 bis rue Basse

CODE POSTAL 21250 VILLE BONNENCONTRE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 1

Forme juridique Dénomination IMBC

N° SIREN (si société établie en France) 5 3 5 4 0 1 1 3 7 % de détention 50.00

Adresse : N° 7/9 Voie PLACE SAINT BERNARD

Code postal 21000 Commune DIJON Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

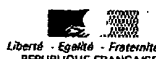
Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case. Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01072014	et clos le	30062015	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SARL IMALT FINANCE		1 bis rue Basse 21250 BONNENCONTRE	
SIRET	5 3 5 0 2 4 6 3 2 0 0 0 1 5		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

B REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
Sur les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

C ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

D RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 15%	Déficit	4 369
Plus-values				
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%		
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines	Pôle de compétitivité
Entreprises nouvelles, art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

E IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

F CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

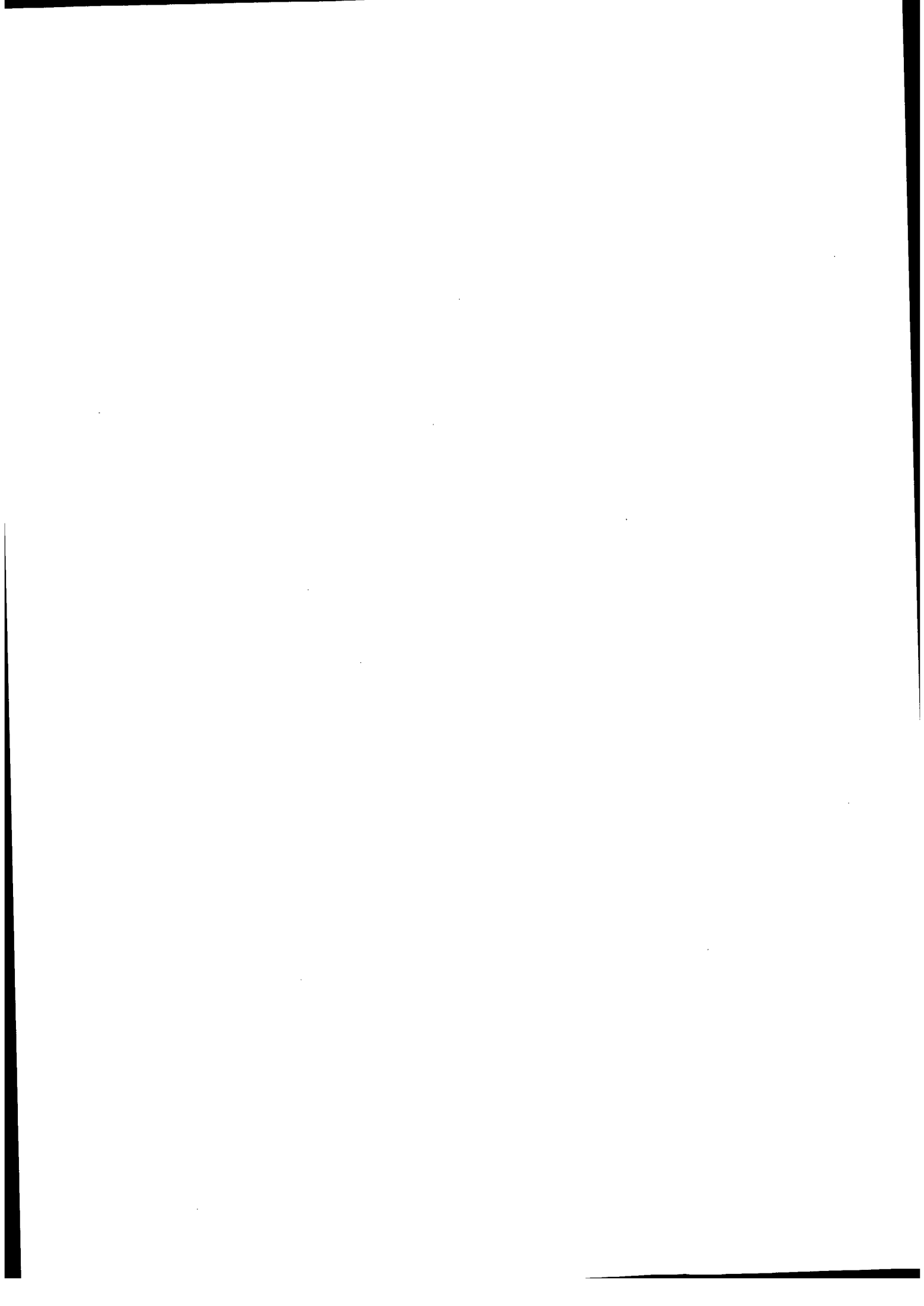
Montants nets soumis à la contribution 2,50%	
--	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des bases fiscales sont désormais uniquement accessible sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique Recherche de formulaires.
Numéros d'imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
ACTIGEST SARL 7A avenue Françoise Giroud Immeuble Le Duo - Parc VALMY 21000 DIJON Tél: 03 80 54 93 66	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: Lieu: BONNENCONTRE
Tél:	Qualité et nom du signataire:
	Signature





IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2015

~~ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065~~

REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES				b	
mont global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	c	
mont des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				d	
mont des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes posées				e	
montant des distributions				f	
is que celles visées en (a),				g	
b), (c) et (d) ci-dessus (3)				h	
mont des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i	
mont des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j	
mont des revenus répartis (5)				Total (a à h)	

REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

[illegible]

H AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME

[illegible]

DIVERS

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME GÉNÉRAL		MOINS-VALEURS À LONG TERME IMPOSÉES À 15%	
REMUNÉRATIONS			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les ADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Attections d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

